

## AL Buffer

### Omega Bio-tek

Numéro de version: 15.37

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Code d'alerte du risque Chemwatch: 2

Date initiale: 31/12/2020

Date de révision: 19/05/2026

Date d'impression: 21/05/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

#### SECTION 1 Identification

##### Identifiant de produit

Nom du produit	AL Buffer
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

##### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisation en laboratoire
--------------------------------------	----------------------------

##### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Omega Bio-tek	Omega Bio-tek
Adresse	400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States	Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands
Téléphone	+1 770 931 8400	+31 20 809 3697
Télécopieur	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Web	<a href="http://www.omegabiotek.com">www.omegabiotek.com</a>	<a href="https://www.omegabiotek.com/">https://www.omegabiotek.com/</a>
Courriel	info@omegabiotek.com	info@omegabiotek.com

##### Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	CHEMTREC
Numéro(s) de téléphone d'urgence	North America: +1 800 424 9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Outside North America: +1 703 527 3887

#### SECTION 2 Identification des dangers

##### Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

##### Symboles SIMDUT canadiennes




##### Classification

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A

## AL Buffer

## Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	-----------

## Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

## Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

## Déclarations de Sécurité : Prévention

P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

## Déclarations de sécurité : Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P301+P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste/en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Déclarations de Sécurité : Stockage

Non applicable

## Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

## SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

## Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

## Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
50-01-1	25-50	chlorure-de-guanidinium
Pas Disponible	<2.9	Non-ionic Detergent
Pas Disponible	10-15	Non-ionic Detergent

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

## SECTION 4 Premiers soins

## Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer en continu pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer d'une irrigation complète en maintenant les paupières ouvertes et loin des yeux, et en les bougeant ou en les soulevant occasionnellement.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un médecin.</li> <li>▶ Les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
Contact avec la peau	<p>En cas de contact du produit avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laver abondamment la peau et les vêtements à grande eau, utiliser une douche de sécurité si possible.</li> <li>▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, y compris les chaussures.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à l'eau (et au savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.</li> <li>▶ Transporter immédiatement à l'hôpital ou consulter un médecin.</li> </ul>
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne vers un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Allonger le patient au sol, le garder au chaud et le laisser se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant de commencer les premiers soins.</li> </ul>

Continued...

AL Buffer

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et commencer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à valve de demande, d'un masque avec ballonnet et valve ou d'un masque de poche, comme enseigné. Effectuer la RCR si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour conseil, contacter un Centre antipoison ou un médecin.</li> <li>▶ Un traitement urgent en milieu hospitalier est probablement nécessaire.</li> <li>▶ <b>NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement survient, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur son côté gauche (si possible, la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Surveiller attentivement le patient.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes de somnolence ou ayant une conscience réduite, c.-à-d. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne.</li> <li>▶ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin.</li> </ul>

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

pour les poisons (dans le cas où un régime de traitement est absent) :

-----  
**TRAITEMENT DE BASE**  
 -----

- ▶ Établir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ Anticiper les crises.
- ▶ **NE PAS utiliser d'émétiques.** Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

-----  
**TRAITEMENT AVANCÉ**  
 -----

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringer's. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utilisé pour aider à l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. *EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed.* 1994  
 Traitement symptomatique.

**SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Moyens d'extinction**

- ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- ▶ Utilisez un agent extincteur adapté à la zone concernée.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Incompatibilité au feu</b>	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

**Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers**

<b>Lutte incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre les incendies.</li> <li>▶ Empêchez, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.</li> <li>▶ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante.</li> <li>▶ <b>NE PAS</b> s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds.</li> <li>▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.</li> <li>▶ Si cela est sécuritaire, retirez les contenants de la trajectoire du feu.</li> <li>▶ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après utilisation.</li> </ul>
<b>Risque d'incendie/explosion</b>	dioxyde de carbone (CO2) chlorure d'hydrogène phosgène oxydes d'azote (NOx) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir section 12

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Éclaboussures mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyer immédiatement tout écoulement.</li> <li>▶ Éviter d'inhaler les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Porter un équipement de protection approprié.</li> <li>▶ Contenir et absorber le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Essuyer les résidus.</li> <li>▶ Placer les déchets dans un récipient approprié et scellé.</li> </ul>
-------------------------------	---

AL Buffer

<b>Éclaboussures majeures</b>	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évacuer la zone de tout personnel non protégé et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Appeler les pompiers et leur donner le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.</li> <li>▶ Éviter par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts, canalisations et cours d'eau.</li> <li>▶ S'il n'y a pas de danger, arrêter la fuite.</li> <li>▶ Contenir le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Ramasser tout produit récupérable dans des contenants appropriés pour un éventuel recyclage.</li> <li>▶ Neutraliser/désinfecter les résidus.</li> <li>▶ Enfermer les résidus solides dans un contenant approprié pour les déchets.</li> <li>▶ Arroser l'endroit et éviter que cela ne s'écoule dans les tuyaux.</li> <li>▶ Après les opérations de nettoyage, désinfecter et laver tous les vêtements de protection et l'équipement avant de les ranger et de les réutiliser.</li> <li>▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertir les services d'urgence.</li> </ul>
-------------------------------	---

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

**SECTION 7 Manutention et entreposage**

**Précautions pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation sûre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La surchauffe des éthoxylates dans l'air doit être évitée. Lorsqu'ils sont chauffés vigoureusement en présence d'oxygène ou à l'air, à une température dépassant 160 °C, certains éthoxylates peuvent subir un emballement sous forme de dégradation oxydante exothermique, entraînant un autoéchauffement et un autoallumage.</li> <li>▶ Une inertisation à l'azote réduira le potentiel d'oxydation des éthoxylates.</li> <li>▶ Des traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans le produit. Bien qu'elles puissent s'accumuler dans l'espace de stockage et les contenants de transport, les concentrations ne devraient pas dépasser des niveaux pouvant causer de l'inflammabilité ou un risque d'exposition pour les travailleurs.</li> <li>▶ Éviter tout contact personnel, incluant l'inhalation.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.</li> <li>▶ Utiliser une zone bien ventilée.</li> <li>▶ Éviter tout contact avec l'humidité.</li> <li>▶ Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.</li> <li>▶ <b>Pendant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</b></li> <li>▶ Conserver les contenants fermés de manière sécuritaire lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▶ Éviter les dommages physiques aux contenants.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage.</li> <li>▶ Utiliser les procédures de travail appropriées.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée par rapport aux normes d'exposition afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires.</li> <li>▶ <b>NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance en contact prolongé avec la peau.</b></li> </ul>
<b>Autres données</b>	

**Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Contenant adapté</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire</div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. Réservoir en plastique.</li> <li>▶ Emballage conforme aux règles du fabricant.</li> <li>▶ Vérifier que tous les contenants sont clairement étiquetés et sans fuite.</li> </ul>
<b>Incompatibilité d'entreposage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La surchauffe des éthoxylates dans l'air doit être évitée. Lorsqu'ils sont chauffés vigoureusement en présence d'oxygène ou à l'air, à une température dépassant 160 °C, certains éthoxylates peuvent subir un emballement sous forme de dégradation oxydante exothermique, entraînant un autoéchauffement et un autoallumage.</li> <li>▶ Une inertisation à l'azote réduira le potentiel d'oxydation des éthoxylates.</li> <li>▶ Des traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans le produit. Bien qu'elles puissent s'accumuler dans l'espace de stockage et les contenants de transport, les concentrations ne devraient pas dépasser des niveaux pouvant causer de l'inflammabilité ou un risque d'exposition pour les travailleurs.</li> </ul> <p>Éviter une réaction avec des agents oxydants.</p>

**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

**DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS**

Pas Disponible

**Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	<p>Une ventilation par extraction locale est nécessaire aux points de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs. Une ventilation par extraction locale munie d'un filtre HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs.</p> <p>Une barrière de protection ou des enceintes à flux laminaire devraient être envisagées pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire. La nécessité d'une protection respiratoire devrait également être évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. Selon les niveaux de contamination, l'utilisation d'un appareil de purification d'air motorisé (PAPR) couvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3, ou d'un respirateur à adduction d'air, devrait être envisagée.</p> <p>Des hottes d'aspiration ou des dispositifs de confinement couvrant tout le visage sont acceptables lorsque les vitesses frontales sont d'au moins 1 m/s (200 pi/min). Les cloisons, barrières et autres technologies de confinement partiel sont nécessaires pour prévenir la migration du produit vers les zones non contrôlées. Pour des urgences inhabituelles, des extractions locales et générales maximales sont nécessaires. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses « d'échappement » variables qui, à leur tour, déterminent la « vitesse de capture » de l'air frais nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>
--	---

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation depuis des réservoirs (à l'air libre)	0,25 à 0,5 m/s (50-100 pi/min)

AL Buffer

Aérosols, fumées provenant d'opérations de déversement, remplissage intermittent de contenants, transfert à faible vitesse (libération à faible vitesse dans une zone de génération active)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)
Jets directs, remplissage de cylindres, chargement de convoyeurs, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone de mouvement rapide d'air)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimes dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminants à faible toxicité ou seulement légèrement nocifs	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Production intermittente, faible	3 : Production élevée, usage intensif
4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte locale de contrôle seulement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec l'augmentation de la distance à l'ouverture d'un conduit d'extraction simple. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. Par exemple, la vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction doit être d'au moins 1-2,5 m/s (200-500 pi/min) pour extraire les gaz libérés dans un réservoir situé à 2 m du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui entraînent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux/du visage

Une protection oculaire peut ne pas être requise lors de la manipulation de très petites quantités du produit. Dans les laboratoires, lors de la manipulation de plus grandes quantités ou en cas d'expositions régulières dans le cadre professionnel :

- ▶ Lunettes protectrices contre les agents chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- ▶ Masque de protection. Un masque complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais en aucun cas primaire, des yeux.
- ▶ Les verres de contact peuvent présenter un risque particulier; les verres souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de verres de contact ou la restriction de leur utilisation, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des verres pour les classes de produits chimiques utilisés, ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé pour pouvoir retirer ces verres et un équipement adapté doit être facilement disponible. En cas d'exposition aux produits chimiques, commencer immédiatement par un rinçage oculaire et retirer les verres de contact dès que possible. Les verres doivent être retirés aux premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux; ils doivent être retirés dans un environnement propre et seulement une fois que le personnel s'est abondamment lavé les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59]

Protection de la peau

Voir protection des mains ci-dessous

Protection des mains/pieds

Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au-dessus des bottes afin d'éviter que les éclaboussures n'y pénètrent. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :

- ▶ La fréquence et la durée du contact,
- ▶ La résistance chimique du matériau du gant,
- ▶ L'épaisseur du gant, et
- ▶ La dextérité offerte par le gant

Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).

- ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme.
- ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :

- ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min
- ▶ Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min
- ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est
- ▶ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade

Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants. Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques. Par exemple :

- Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés.
- Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

- ▶ Gants en caoutchouc (latex sans poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de préférence des gants en nitrile.
- ▶ Gants en PVC
- ▶ Sur-chaussures de protection.
- ▶ Protection de la tête.

Protection corporelle

Voir autre protection ci-dessous

Autres protections

- ▶ Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets.

AL Buffer

- ▶ Ensemble complet imperméable jetable.
- ▶ S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence.
- ▶ Douches pour urgence : combinaison en vinyle

**Protection respiratoire**

Filtere de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant dans la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définis comme le ratio entre la concentration à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peuvent également être importants.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximal	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS P2	-
1000	50	-	A-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2 P2
10000	100	-	A-3 P2
	100+		Conduit d'air**

\* - Débit continu \*\* - Débit continu ou à demande avec pression positive

A (Toutes classes) = Vapeurs organiques, B AUS ou B1 = Gaz acides, B2 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), B3 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), E = Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), G = Produits chimiques agricoles, K = Ammoniac (NH<sub>3</sub>), Hg = Mercure, NO = Oxydes d'azote, MB = Bromure de méthyle, AX = Composés organiques à bas point d'ébullition (inférieur à 65 °C)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Apparence/Couleur</b>	non disponible		
<b>État physique</b>	liquide	<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Pas Disponible
<b>odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil de perception des odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Pas Disponible
<b>pH (tel que fourni)</b>	Pas Disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)</b>	Pas Disponible	<b>Poids moléculaire (g/mol)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Pas Disponible	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas Disponible	<b>Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)</b>	Pas Disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Pas Disponible	<b>Composé volatil (% vol)</b>	Pas Disponible
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Pas Disponible	<b>Groupe du gaz</b>	Pas Disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Non miscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Pas Disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Pas Disponible	<b>Composés organiques volatils g/L</b>	Pas Disponible
<b>Chaleur de combustion (kJ/g)</b>	Pas Disponible	<b>Distance d'allumage (cm)</b>	Pas Disponible
<b>Hauteur de la flamme (cm)</b>	Pas Disponible	<b>Durée de la flamme (s)</b>	Pas Disponible
<b>Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)</b>	Pas Disponible	<b>Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)</b>	Pas Disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>			

**SECTION 10 Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Voir Section 7
<b>Stabilité chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir Section 7
<b>Conditions à éviter</b>	Voir Section 7
<b>Matières incompatibles</b>	Voir Section 7
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Voir Section 5

AL Buffer

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme acutely toxique.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhaler	Le produit a la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Le produit a la capacité de provoquer des brûlures chimiques dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion. Les surfactants non ioniques peuvent provoquer une irritation localisée des parois orales ou gastro-intestinales et induire un vomissement et une diarrhée d'importance moyenne.
Contact avec la peau	Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le matériau peut produire des brûlures chimiques après un contact direct avec la peau. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisé par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
Yeux	Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes. Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation. Les agents de surface non ioniques peuvent causer des engourdissements de la cornée, qui masquent les désagréments causés par d'autres agents et conduisent à des lésions cornéennes. Les irritations varient en fonction de la durée de contact, de la nature et de la concentration de l'agent de surface.
Chronique	Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut entraîner une érosion des dents, des lésions ulcéraives et inflammatoires dans la bouche et, rarement, une nécrose de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec toux, et de fréquentes attaques de broncho-pneumonie peuvent s'ensuivre. Des troubles gastro-intestinaux peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent entraîner une dermatite et/ou une conjonctivite. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Une accumulation de la substance dans le corps humain peut survenir et causer des problèmes lors d'expositions professionnelles répétées ou prolongées. Un contact cutané prolongé ou répété peut également causer un dégraissage, suivi d'un assèchement, de gerçures et d'une inflammation de la peau.

AL Buffer	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible

chlorure-de-guanidinium	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) DL50 : >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Œil (Rongeur - lapin): 81400ug - Modéré
	Inhalation (Rat) CL50 : >0.853 mg/4h <sup>[1]</sup>	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - grave
	Orale (rat) DL50 : 474.6 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau : effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
		Yeux : effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

AL Buffer	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, à la spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère au test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, font également partie des critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) consécutif à une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont l'incidence est liée à la concentration et à la durée d'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, quant à elle, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition à de fortes concentrations de substance irritante (souvent particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble se caractérise par une dyspnée, une toux et une production de mucus.
-----------	---

AL Buffer

<b>CHLORURE-DE-GUANIDINIUM</b>	Le produit peut causer une irritation modérée des yeux menant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut provoquer des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.		
<b>Toxicité aiguë</b>	✓	<b>Cancérogénicité</b>	✗
<b>Irritation / corrosion</b>	✓	<b>Reproducteur</b>	✗
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	✓	<b>STOT – exposition unique</b>	✗
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	✗	<b>STOT - exposition répétée</b>	✗
<b>Mutagénicité</b>	✗	<b>Risque d'aspiration</b>	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

**SECTION 12 Données écologiques**

**Toxicité**

<b>AL Buffer</b>	<b>PARAMÈTRE</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>Espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>chlorure-de-guanidinium</b>	<b>PARAMÈTRE</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>Espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	11.8mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	70.2mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	2.9mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	690mg/l	2
<b>Légende:</b>	<i>Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>				

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Les coefficients de répartition octanol/eau ne peuvent pas être facilement déterminés pour les surfactants, car une partie de la molécule est hydrophile et l'autre est hydrophobe. Par conséquent, ils tendent à s'accumuler à l'interface et ne sont pas extraits dans l'une ou l'autre phase du liquide. En conséquence, on suppose que les surfactants ont un transfert lent, par exemple, de l'eau vers la chair d'un poisson. Durant ce processus, on suppose que les surfactants facilement biodégradables sont métabolisés rapidement pendant la bioaccumulation. Ceci a été souligné par un groupe d'experts de l'OCDE, qui a statué que les produits chimiques ne doivent pas être considérés comme ayant un potentiel de bioaccumulation s'ils sont facilement biodégradables.

Plusieurs surfactants anioniques et non ioniques ont été étudiés pour évaluer leur potentiel de bioconcentration chez les poissons. Les valeurs de FBC (facteur de bioconcentration) allant de 1 à 350 ont été trouvées. Dans toutes les études, un métabolisme oxydatif substantiel a été observé, entraînant un maximum de radioactivité dans la vésicule biliaire. Ceci indique une transformation par le foie du composé parent et une excrétion biliaire des composés métabolisés, et ainsi la concentration « réelle » est surestimée. Après correction, on peut s'attendre à ce que les valeurs de FBC « réelles » soient d'un ordre de grandeur inférieur aux précédentes, c.-à-d. que le FBC « réel » est...

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**Persistance et dégradabilité**

<b>Composant</b>	<b>Persistance : eau/sol</b>	<b>Persistance : air</b>
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**Potentiel de bioaccumulation**

<b>Composant</b>	<b>Bioaccumulation</b>
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**Mobilité dans le sol**

<b>Composant</b>	<b>Mobilité</b>
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**SECTION 13 Données sur l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

<b>Élimination du produit / de l'emballage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.</li> <li>▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.</li> </ul> <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.</li> <li>▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.</li> </ul> <p>Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction,</li> <li>▶ La réutilisation</li> </ul>
--	---

## AL Buffer

- ▶ Le recyclage
- ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- ▶ **NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau.**
- ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination.
- ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés.
- ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente.
- ▶ Recycler autant que possible.
- ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour traitement si aucune solution appropriée ni installation de destruction n'ont été identifiées.
- ▶ Détruire par : enfouissement dans un site autorisé ou incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un agent de combustion approprié).
- ▶ Décontaminer les contenants vides. Suivre toutes les mesures de sécurité indiquées sur les étiquettes jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Étiquettes nécessaires

Polluant marin	
	aucun

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
chlorure-de-guanidinium	Non applicable
Non-ionic Detergent	Non applicable
Non-ionic Detergent	Non applicable

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
chlorure-de-guanidinium	Non applicable
Non-ionic Detergent	Non applicable
Non-ionic Detergent	Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

## Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

## chlorure-de-guanidinium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD  
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

## Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

## État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (chlorure-de-guanidinium; Non-ionic Detergent; Non-ionic Detergent)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Non-ionic Detergent)
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui

## AL Buffer

Inventaire national	Statut
Mexique - INSQ	Non (Non-ionic Detergent)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Non-ionic Detergent)
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (chlorure-de-guanidinium; Non-ionic Detergent; Non-ionic Detergent)
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

<b>Date de révision</b>	19/05/2026
<b>Date initiale</b>	31/12/2020

## Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
14.37	31/03/2026	Identification des dangers – Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion)

## autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

## Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA : Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL : Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC : Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL : Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL : Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES : Norme d'exposition
- ▶ OSF : Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL : Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL : Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV : Valeur limite du seuil
- ▶ LOD : Limite de détection
- ▶ OTV : Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF : Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI : Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL : Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC : Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC : Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC : Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC : Code international des produits chimiques en vrac
- ▶ AIIC : Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL : Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL : Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC : Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
- ▶ ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- ▶ NLP : Non plus des polymères
- ▶ ENCS : Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC : Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS : Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI : Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ INSQ : Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI : Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH : Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.